

Annexe 1 : Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang



QU'EST-CE QU'UN AES ?

- Tout contact avec : du sang, un liquide biologique contenant du sang, un liquide biologique non visiblement souillé de sang mais considéré comme potentiellement contaminant (LCR, sécrétions génitales, liquide pleural...)
- Lors : d'une piqûre/coupure avec un objet contaminé, d'un contact sur peau lésée, d'une projection sur une muqueuse (œil, bouche, nez)



EN URGENCE : premiers soins à faire

- Si piqûre, coupure ou contact sur peau lésée :
 - Ne pas faire saigner
 - Nettoyer immédiatement la zone cutanée à l'eau et au savon puis rincer.
 - Désinfecter pendant au moins 5 min au Dakin, eau de javel à 2.6% ou alcool à 70% ou polyvidone iodée
- Si projection sur muqueuse : Rincer abondamment au moins 5 min au sérum physiologique ou à l'eau

POMPIERS : 18

SAMU : 15

Urgences Clinique Saint Louis : 04 67 73 68 00

Centre anti-poison (Montpellier) : 04 67 63 24 01

DANS L'HEURE : prendre un avis médical

- Pour évaluer le risque infectieux en fonction du :
 - Statut sérologique de la personne source avec son accord
 - Type d'exposition
 - Immunité de la personne exposée (hépatite B)
- **Pour mettre en route si besoin un traitement post-exposition le plus tôt possible et au mieux dans les 4H pour une efficacité optimale.**

DANS LES 24H

- Informer votre hiérarchie
- Déclarer l'accident du travail
- Suivre les recommandations du médecin pour votre suivi clinique et sérologique
- Informer votre médecin du travail notamment pour effectuer l'analyse des causes de l'accident afin d'éviter qu'il ne se reproduise.

Médecin du travail : 04 67 81 87 07